

Rapport administratif

2024



Avant-propos

La CSC publie son rapport administratif depuis 2006, lorsque son congrès a pris la décision de rendre publiques les données annuelles relatives à son fonctionnement, ses membres et ses instances.

Ces données sont à lire au regard de l'activité menée par la CSC et dont une synthèse est publiée tous les deux ans. Le rapport d'activités est, tout comme le rapport administratif, publié sur le site internet de la CSC.

L'information constitue un pilier de la démocratie. Au travers de la publication de ce rapport, vous pouvez prendre connaissance de l'évolution des affiliations à la CSC, des sources de financement de nos activités ainsi que d'éléments de notre mode de fonctionnement. Une brochure complète reprenant davantage d'informations quant à nos missions, valeurs et fonctionnement est également disponible ([«L'ABC de la CSC»](#))

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Marie-Hélène Ska
secrétaire générale de la CSC

Table des matières

- Chapitre 1** La structure de la CSC
- Chapitre 2** Les instances de la CSC au niveau fédéral
- Chapitre 3** Les instances régionales et communautaires de la CSC
- Chapitre 4** Les membres de la CSC
- Chapitre 5** Nos sources de financement
- Chapitre 6** Contrôle financier
- Chapitre 7** La caisse centrale de résistance
- Chapitre 8** Notre politique générale du personnel



**Le contenu de cette publication s'entend aussi bien
au masculin qu'au féminin.**



1. La structure de la CSC

1.1 - Les centrales professionnelles

Les centrales professionnelles représentent les travailleurs dans les secteurs et dans les entreprises et négocient essentiellement dans les entreprises structurées syndicalement.

Au 31 décembre 2024, la CSC comptait 10 centrales professionnelles couvrant l'ensemble des travailleurs tant du secteur privé que public.

CSC Alimentation et Services	COV (Christelijk Onderwijsverbond)
CSC bâtiment-Industrie & énergie	CSC Services publics
CNE (Centrale nationale des employés)	CSC Transcom
ACV Puls	CSC-Enseignement
ACV-CSC METEA	COC (Christelijke Onderwijscentrale)

1.2 - Les fédérations interprofessionnelles

Les fédérations coordonnent et stimulent l'action syndicale autour de projets qui dépassent le cadre d'un secteur, d'une entreprise. Les fédérations représentent les travailleurs et travailleuses au sein de la région où ils habitent et organisent l'action des femmes, des jeunes, des travailleurs sans emploi, des migrants, des seniors.

Elles assument également, au bénéfice de l'ensemble des affiliés, une assistance juridique, la formation des délégués et militants ainsi que la perception et la gestion des cotisations des membres.

Les fédérations en Flandre prennent également en charge les paiements des allocations de chômage. Depuis 2019, la Fédération Mouvement CSC Bruxelles et la Fédération Mouvement CSC Brabant flamand prennent en charge, au sein de l'Alliance qu'elles ont constituée, les activités d'organisme de paiement. En Wallonie, ces activités sont regroupées au sein de l'«OP wallon», piloté par un Conseil d'administration composé des secrétaires fédéraux de toutes les fédérations wallonnes.

Au 31 décembre 2024, la CSC comptait 13 fédérations interprofessionnelles:

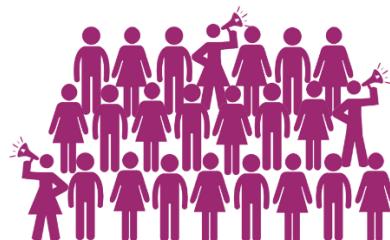
Fédération Mouvement CSC Bruxelles Bewegingsverbond ACV Brussel	CSC Brabant wallon
ACV Provincie Antwerpen	CSC Mons - La Louvière
Bewegingsverbond ACV Vlaams Brabant	CSC Charleroi - Sambre et Meuse
ACV Limburg	CSC Liège - Verviers - Ostbelgien
ACV Oost-Vlaanderen	CSC Luxembourg
ACV West-Vlaanderen	CSC Namur-Dinant
CSC Hainaut occidental	

1.3 - La Confédération

La Confédération est la coupole qui regroupe les centrales professionnelles et les fédérations interprofessionnelles. Elle organise la solidarité entre tous les travailleurs affiliés à la CSC.

La Confédération assure:

- la coordination générale de l'action syndicale de la CSC;
- la conclusion de conventions collectives de travail nationales pour l'ensemble des travailleurs;
- les négociations avec les employeurs et le gouvernement au niveau interprofessionnel;
- la représentation de l'ensemble des travailleurs au niveau régional, national, européen et international;
- la gestion des finances communes;
- l'organisation de services pour soutenir le travail des centrales, des fédérations;
- l'organisation de l'action générale de la CSC et son expression politique.



Membres et militant-e-s



Confédération

Comités régionaux

Comité régional wallon (CRW)
Comité régional flamand (VRC)
Comité régional bruxellois (CRB)

Comités communautaires

Comité communautaire francophone (CCF)
Comité communautaire flamand (VRC) Comité communautaire germanophone (DGK)

2. Les instances de la CSC au niveau fédéral

2.1 - Le Congrès national

Le Congrès est organisé tous les quatre à cinq ans. Il réunit les délégués de toutes les organisations qui composent la CSC (centrales et fédérations) et détermine les orientations générales de l'organisation.

Le dernier Congrès, avec pour titre « Le travail à retravailler », a rassemblé 712 congressistes du 17 au 18 octobre 2024 ainsi que des délégations internationales.

2.2 - Le Conseil général

En tant qu'instance législative de la CSC, le Conseil général assure le bon suivi des orientations du Congrès national. Il fixe le budget de la CSC, examine ses comptes, approuve les statuts et le règlement d'ordre intérieur. Il fixe les revendications pour les négociations interprofessionnelles et se prononce sur les résultats de celles-ci.

Le Conseil général est composé des représentants des centrales et des fédérations. Les délégations doivent être composées d'hommes et de femmes proportionnellement au nombre de leurs affiliés de chaque sexe.

En 2024, le Conseil général était composé de 30% de femmes.

2.3 - Le Bureau national

Dans le respect des orientations du Congrès national et du Conseil général, le Bureau national décide du positionnement et définit la stratégie par rapport à l'actualité syndicale fédérale, européenne et internationale.

Au 31 décembre 2024, le Bureau national se composait comme suit:
Marie-Hélène Ska, Ann Van Laer, Ann Vermorgen, Stijn Grip Anne Léonard, Annemie Plessers, Koen Meesters, Marc Becker, Bart Vannetelbosch, Ilse Heylen, Philippe Vansnick, Yannick Vincent, Jan Neirynck, Wim David, Roland Lahaye, Benoît Dassy, Jean-Marc Namotte, Jean-Marc Sengier, Isabelle Meerhaeghe, Steve Rosseel, Koen Van Kerkhoven, Marianne Coopman, Felipe Van Keirsbilck, Joke Man, Lieveke Norga, Patrick Vandenberghe, Koen De Mey, Isabelle Barez, Wim Penninckx, Fabrice Eeklaer, Veerle Verleyen, Johan Vervoort, Katrien Verwimp, Gaëlle Demez Maarten Gerard et Lieve De Preter.

En 2024, 41% des mandats au Bureau national étaient occupés par des femmes.

2.4 - Le Comité stratégique

Il est l'organe chargé des aspects de gestion interne de la CSC. Dans le respect des orientations du Congrès et du Conseil général, il prend les décisions stratégiques et adopte les grandes orientations au niveau de la gestion du personnel, de l'informatique et des finances. Il se compose des responsables de l'ensemble des organisations de la CSC.

Au 31 décembre 2024, le Comité stratégique se composait comme suit:

Marie-Hélène Ska, Ann Van Laer, Ann Vermorgen, Stijn Grip, Anne Léonard, Annemie Plessers, Bart Vannetelbosch, Koen Meesters, Marc Becker, Philippe Vansnick, Yannick Vincent, Jan Neirynck, Wim David, Lieve De Preter, Roland Lahaye, Ilse Heylen, Jean-Marc Namotte, Jean-Marc Urbain, Jean-Marc Sengier, Isabelle Meerhaeghe, Steve Rosseel, Koen Van Kerkhoven, Marianne Coopman, Felipe Van Keirsbilck, Joke Man, Lieveke Norga, Patrick Vandenbergh, Koen De Mey, Isabelle Barez, Wim Penninckx, Fabrice Eeklaer, Johan Vervoort, Nancy Tas.

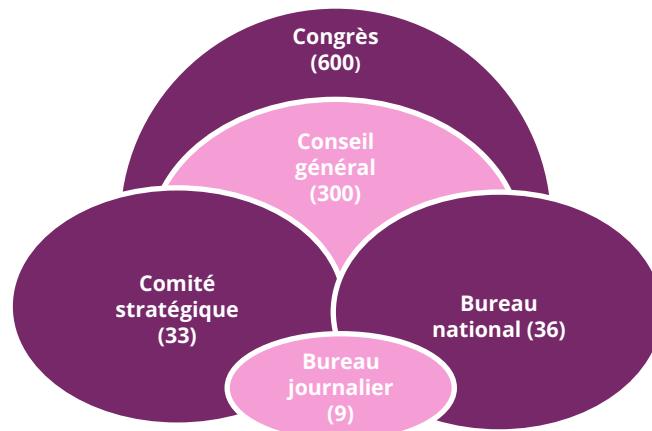
En 2024, 39% des mandats du Comité stratégique étaient occupés par des femmes.

2.5 - Le Bureau journalier

Sa mission principale est d'assumer la direction générale de la CSC et sa gestion quotidienne, conformément aux décisions prises par les instances. Il dirige également le Secrétariat national. Il se compose de la présidente, de la secrétaire générale et des secrétaires nationaux.

Au 31 décembre 2024, le Bureau journalier se composait comme suit:

- Présidente: Ann Vermorgen
- Secrétaire générale: Marie-Hélène Ska
- Secrétaires nationaux: Marc Becker, Ann Van Laer, Annemie Plessers, Anne Léonard, Koen Meesters, Bart Vannetelbosch et Stijn Grip



3. Les instances régionales et communautaires

Ces instances sont compétentes pour adopter des positions et prendre des décisions concernant les matières confiées aux Régions et aux Communautés. Les matières communautaires sont suivies, du côté francophone, par un Comité communautaire francophone (CCF) et, du côté germanophone, par un Comité communautaire germanophone (DGK). Du côté flamand, c'est le *Vlaams regionaal comité* (VRC) qui suit, en plus des matières régionales, les matières communautaires. Pour définir les grandes lignes de leurs actions via un processus décisionnel démocratique, les instances régionales et communautaires de la CSC organisent un congrès tous les quatre ans.

Les comités communautaires sont compétents pour adopter des positions et prendre des décisions concernant les matières confiées aux Communautés (aide à l'enfance, culture, enseignement...) et les aspects communautaires de la politique nationale.

3.1 - Le Comité régional flamand et Comité communautaire flamand (VRC)

Instance de référence de la CSC pour les matières régionales et communautaires flamandes, le VRC, parfois aussi appelé la «CSC flamande», vise un travail décent et une protection sociale pour toutes et tous. Il exprime régulièrement sa solidarité et son soutien à tous les travailleurs et à leurs représentants qui luttent pour l'amélioration des droits humains, des droits sociaux et des droits syndicaux et qui cherchent à obtenir une fiscalité équitable. Les travaux du VRC sont en général préparés au sein de groupes de travail avec l'aide de membres du service d'études du Secrétariat national. Le bureau du VRC précise le mandat des représentants de la CSC dans les instances d'avis flamandes et se positionne face à l'actualité. Le VRC est représenté dans de nombreuses institutions et organes. Il est également représenté dans diverses institutions flamandes, comme le Conseil économique et social de Flandre (SERV) et le Service flamand de l'emploi et de la formation professionnelle (VDAB).

Au 31 décembre 2024, Bureau du VRC se composait comme suit :

- Présidente: Veerle Verleyen
- Vice-président: Johan Vervoort
- Représentant du Bureau journalier et responsable politique de la CSC flamande: Stijn Gryp
- Coordination: Jolien De Norre

Membres du Bureau avec droit de vote: Joke Man, Jan Neirynck, Tom Vrijens, Dirk Coninckx, Wim David, Veerle Verleyen, Ilse Remy, Nancy Tas, Kurt Callaerts, Kris Claes, Hilde Lavrysen, Wim Penninckx, Kris Vanautgaerden, Johan Vervoort.

36% des mandats sont occupés par des femmes.

Le Comité du VRC

Le VRC-Raad est composé de 100 membres: 50 représentants des centrales professionnelles et 50 représentants des fédérations flamandes, ainsi que de 8 membres néerlandophones du Comité régional bruxellois (4 effectifs et 4 suppléants).

En 2024, 32% des mandats étaient occupés par des femmes.

3.2 - Le Comité régional wallon (CRW)

Le Bureau du CRW

Il s'agit de l'instance de référence de la CSC pour les matières régionales wallonnes comme l'économie, les aides à l'emploi, l'aménagement du territoire, le logement... Elle est parfois appelée aussi "CSC wallonne". Le Bureau du CRW précise le mandat des représentants de la CSC dans les instances d'avis wallonnes et se positionne face à l'actualité. Le CRW est un partenaire actif au sein du Conseil économique, social et environnemental de la Région wallonne (CESE Wallonie). La Wallonie a créé un Groupe des partenaires sociaux (GPS) sur le modèle du Groupe des 10 au niveau fédéral. La CSC wallonne joue un rôle actif dans la concertation sociale wallonne.

Au 31 décembre 2024, le Bureau du Comité régional wallon se composait comme suit:

- Président: Pierre Cuppens
- Vice-présidents: Isabelle Barez et Felipe Van Keirsbilck
- Représentant du Bureau journalier: Marc Becker

Membres du Bureau: Christian Guldentops, Didier Smeyers, Fabrice Eeklaer, Felipe Van Keirsbilck (vice-président), Gaëlle Demez, Gaetan Stas, Isabelle Barez (vice-présidente), Isabelle Meerhaeghe, Jean-Marc Namotte, Jean-Marc Urbain, Lahoucine Ourhribel, Marc Becker (Représentant du BJ), Marie-Hélène Ska, Anne Léonard, Pierre Cuppens (Président), Roland Lahaye, Stéphane Deldicque, Yannick Vincent.

En 2024, 28% des mandats étaient occupés par des femmes.

Le Comité du CRW

Le CRW se compose de 103 membres: 49 représentent les centrales, 42 représentent les fédérations, 7 représentent les groupes spécifiques. Les 3 représentants francophones du Bureau journalier, le président, la première vice-présidente et le vice-président(e) du CRW complètent la délégation. Chacune des sept centrales affiliées à la CSC désigne 7 membres, chacune des fédérations wallonnes désigne six membres et les groupes spécifiques désignent sept membres.

Tout en conservant leur droit de vote, le président et le/la vice-président(e) ne font plus partie de la délégation de leur organisation. Ils remettent leur mandat à la disposition de leur organisation.

En 2024, 45% des mandats étaient occupés par des femmes.

3.3 - Le Comité régional bruxellois (CRB)

Il s'agit de l'instance de référence de la CSC pour les matières régionales bruxelloises, y compris celles qui relèvent des commissions communautaires bruxelloises ou pour les matières qui ont un fort impact à Bruxelles: l'emploi, la formation, les politiques sociales ou de santé, l'environnement, la mobilité, le logement... Les travaux du CRB, parfois aussi appelé «CSC bruxelloise», sont en général préparés au sein de groupes de travail avec l'aide de membres du service d'études du Secrétariat national. Le bureau du CRB précise le mandat des représentants de la CSC dans les instances d'avis bruxelloises et se positionne face à l'actualité.

Au 31 décembre 2024, le Bureau du Comité régional bruxellois se composait comme suit:

- Président: Aziz Dahmane
- Vice-président: Rudi De Coster
- Secrétaire régional: Benoît Dassy
- Représentant du Bureau journalier: Anne Léonard

Membres du Bureau: Pierre Demol, Philippe Vansnick, Mustafa Azizi, Marc Blaïron, Vinciane Convens, Cédric Simon, Philippe Lescot, Felipe Van Keirsbilck, Luc Debast, Gwenaëlle Scuvie. Conseillères: Sara Steimes, Celie Huybens et Julie Macq.

En 2024, 21% des mandats étaient occupés par des femmes.

Le Comité du CRB

Le CRB compte 72 mandats répartis entre centrales et fédérations.

En 2024, 33% des mandats étaient occupés par des femmes.

3.4 - Le Comité communautaire francophone (CCF)

Le Bureau du CCF

Le Bureau est composé de membres du Bureau du CRW et de membres francophones du Bureau du CRB.

Au 31 décembre 2024, le Bureau communautaire francophone était composé des membres suivants:

Co-Présidents: Pierre Cuppens et Aziz Dahmane

Représentant du Bureau journalier: Marc Becker

Membres du Bureau: Benoît Dassy et les membres du Bureau du CRW

En 2024, 25% des mandats étaient occupés par des femmes.

Le Comité du CCF

Le Comité communautaire francophone de la CSC est composé de 81 membres effectifs:

- 21 représentent les fédérations
- 7 représentent les groupes spécifiques
- 28 représentent les centrales
- Le président et le premier vice-président du CRW
- Le président du CRB
- 19 membres francophones désignés par le CRB
- Les représentants francophones du Bureau journalier

Chacune des 7 centrales affiliées à la CSC désigne 4 membres. Chacune des fédérations wallonnes désigne 3 membres. Les membres francophones du BJ sont d'office membres.

En 2024, 40% des mandats étaient occupés par des femmes.

3.5 - Le Comité communautaire germanophone (DGK)

Le Comité communautaire germanophone est composé des membres germanophones du Comité fédéral de la fédération Liège-Verviers-Ostbelgien.

En 2023, 54% des mandats étaient occupés par des femmes. Nous ne disposons pas de données pour 2024.

4. Les membres de la CSC

4.1 - Méthodologie

La CSC assure une transparence sur le nombre de ses affiliés.

Le comptage du nombre d'affiliés se fait le 31 décembre de chaque année. Les affiliés enregistrés comme membres effectifs y sont repris. Dès lors, il ne s'agit pas d'une moyenne, mais du comptage effectif du nombre d'affiliés à la date du 31 décembre.

En 2024, 1.403.861 personnes ont payé leur cotisation de membre de la CSC. Les tableaux récapitulatifs montrent les chiffres du nombre de membres par fédération et par centrale, ainsi que la représentation du nombre de femmes et de hommes à la CSC.

4.2 - Nombre total de membres et évolution de 2020 à 2024

	Nombre de membres pour la période 2020-2024 par fédération				
	2020	2021	2022	2023	2024
ACV Provincie Antwerpen	291 136	283 518	275 805	268 000	261 788
ACV Oost-Vlaanderen	230 741	227 281	223 404	218 347	214 143
ACV Limburg	152 689	148 765	145 690	141 775	138 712
ACV West-Vlaanderen	216 125	212 018	207 019	200 610	194 897
Fédération Mouvement	230 364	222 652	213 443	204 918	198 406
CSC Bruxelles - Brabant flamand					
CSC Luxembourg	29 744	29 296	28 811	28 351	28 216
CSC Charleroi	67 398	65 929	65 185	63 908	63 424
CSC Liège-Verviers-Ostbelgien	123 521	122 060	120 715	119 918	120 431
CSC Mons-La Louvière	59 432	58 128	57 382	56 765	56 735
CSC Namur-Dinant	49 966	48 970	48 194	47 618	47 720
CSC Brabant wallon	32 784	31 780	30 943	30 131	29 940
CSC Hainaut occidental	33 535	33 240	32 990	32 422	32 299
Non résidents en Belgique	15 655	15 791	16 173	16 639	16 805
En cours de traitement*	341	338	335	342	343
TOTAL	1 533 433	1 499 770	1 466 092	1 429 746	1 403 861

* Affiliations en cours de traitement non encore attribuées à une organisation

	Nombre de membres pour la période 2020-2024 par centrale				
	2020	2021	2022	2023	2024
CSC bâtiment-industrie & énergie	260 830	258 148	254 776	250 186	245 066
ACV-CSC METEA	158 861	153 084	147 820	154 451	148 625
CSC Alimentation et Services	258 667	252 566	244 231	237 250	225 301
ACV Puls	291 449	284 868	274 787	250 461	249 113
CSC Transcom	80 211	78 564	77 858	78 041	76 446
CSC Services publics	164 793	165 267	163 434	160 577	159 008
COV	35 851	35 710	35 094	34 307	33 536
COC	40 481	40 586	40 531	39 961	40 110
CNE	163 285	161 404	158 776	155 980	156 383
CSC-Enseignement	43 897	44 556	45 463	45 455	46 805
En cours de traitement*	337	341	339	348	346
Affiliation gratuite pour les 15-25 ans	34 771	24 682	22 983	22 729	23 122
TOTAL	1 533 433	1 499 776	1 466 092	1 429 746	1 403 861

*Affiliations en cours de traitement non encore attribuées à une organisation

	Nombre total de membres pour la période 2020-2024 par genre		
	Homme	Femme	Total
CSC bâtiment-industrie & énergie	203 615	41 451	245 066
ACV-CSC METEA	121 884	26 741	148 625
CSC Alimentation et Services	99 164	126 137	225 301
ACV Puls	84 132	164 980	249 113
CSC Transcom	65 650	10 796	76 446
CSC Services publics	69 709	89 299	159 008
COV	3 807	29 729	33 536
COC	12 546	27 564	40 110
CNE	57 719	98 664	156 383
CSC-Enseignement	10 546	36 259	46 805
En cours de traitement*	251	95	346
Affiliation gratuite pour les 15-25 ans	11 078	12 044	23 122
TOTAL	740 101	663 759	1 403 861

Nombre de membres par catégorie d'âge			
<25 ans	25-44 ans	45-59 ans	>60 ans
80014	536 886	508 209	258 752
Total			1 403 861

* Affiliations en cours de traitement non encore attribuées à une organisation

5. Nos sources de financement

Le financement de la CSC est scindé entre ses activités syndicales, ses activités subsidiées et ses activités d'organisme de paiement.

5.1 - Activités syndicales

La CSC tire ses principales recettes des cotisations de ses membres. Les membres de la CSC paient une cotisation dont le montant varie selon la situation personnelle des affiliés:

- situation de travail: actif à temps plein, actif à temps partiel, en interruption de carrière, sans emploi, (pré)pensionné, malade, etc.;
- statut, profession et/ou centrale professionnelle: ouvrier, employé, agent des services publics, tarifs particuliers pour certains groupes professionnels spécifiques, etc.;
- âge: tarif réduit pour les moins de 25 ans les douze premiers mois, affiliation gratuite pour les étudiants et autres jeunes sans revenu.

Les membres paient leur cotisation via domiciliation, ordre permanent ou virement. La perception des cotisations est coordonnée au niveau national. La fédération régionale perçoit les cotisations et répartit celles-ci entre les centrales et la Confédération.

Tout affilié cotisant a droit aux services syndicaux qu'offre la CSC. Ces services sont assurés par les centres de services, par les représentants de la CSC dans les entreprises, par les secrétariats des centrales professionnelles. L'affilié peut aussi compter sur l'appui de son groupe spécifique.

La cotisation syndicale donne également droit, après six mois d'affiliation, à une assistance juridique gratuite, à une indemnité de grève lorsque l'affilié participe à une action de grève reconnue. Un nombre important d'informations lui sont données par le biais d'un journal syndical, d'un éventail de brochures et d'un accès spécifique lui permettant d'accéder aux informations disponibles sur www.lacsc.be.

5.2 - Activités subsidiées

La CSC reçoit certains subsides publics pour des activités bien déterminées comme l'éducation permanente ou la coopération internationale ou encore dans le cadre de projets régionaux.

Ces subsides sont très limités. Il s'agit d'une volonté de la CSC qui tient à garder son indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics. Le contrôle de l'utilisation de ces subsides est effectué à la fois par des réviseurs d'entreprise et par les pouvoirs publics eux-mêmes.

5.3 - Activités d'organisme de paiement

La CSC est également un organisme de paiement des allocations de chômage reconnu par arrêté ministériel du 15 octobre 1947. En tant qu'organisme de paiement, la CSC perçoit, au travers d'une comptabilité séparée, une indemnité administrative destinée à couvrir les coûts engendrés par l'exécution de cette mission.

L'indemnité administrative est calculée sur base d'une formule fixée par le gouvernement. Elle tient notamment compte de divers facteurs dont le nombre d'allocations payées, l'évolution moyenne des salaires dans des secteurs analogues.

Elle souhaite offrir à ses membres confrontés au chômage des services dans leur entourage immédiat (dans leur commune ou sur leur lieu de travail, par exemple en cas de chômage temporaire) avec des experts qui peuvent les aider et, si nécessaire, les assister. Cela fait partie des services que la CSC entend offrir à ses affiliés.

DONNÉES POUR LA PÉRIODE 2018-2024							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de dossiers*	3.220.315	2.930.910	4.232.912	3.301.048	2.537.542	2.245.984	2.211.777
Nombre global d'équivalents temps plein	815,39	773,34	753,68	753,55	727,53	710,13	685,07

* Nombre de paiements pour lesquels une intervention de l'ONEM a été perçue.

6. Contrôle financier

Le contrôle financier porte sur les activités syndicales, activités subsidiées ou activités d'organisme de paiement. Il s'agit systématiquement de comptabilités distinctes.

6.1 - Activités syndicales

La CSC est composée d'organisations autonomes qui établissent chacune des comptes annuels distincts.

Les comptes annuels sont vérifiés par le service interne de contrôle et d'audit qui relève directement du/-de la président·e et du Bureau journalier de la Confédération. Le service de contrôle et d'audit se compose actuellement d'un collège de cinq contrôleurs. Le service interne de contrôle vérifie également que les comptabilités des activités syndicales, subsidiées et d'organisme de paiement soient bien distinctes.

Les organisations de la CSC ont chacune un organe composé de militants dans lequel les comptes annuels sont présentés et approuvés. Le Conseil général, composé de militants de toutes les organisations de la CSC, approuve les comptes de la Confédération.

6.2 - Activités subsidiées

La CSC reçoit certains subsides publics pour des activités bien déterminées comme l'éducation permanente ou la coopération internationale. Dans ce cadre, les organisations de la CSC constituent une asbl afin que les subsides servent uniquement à l'activité concernée. Chaque asbl publie des comptes et justifie ses dépenses auprès de l'administration compétente. Un réviseur est mandaté pour ce faire.

6.3 - Activités d'organisme de paiement

La comptabilité de la CSC en tant qu'organisme de paiement est distincte des autres activités de la CSC.

Chaque année, les comptes annuels sont contrôlés en interne par le service de contrôle. Ensuite, les comptes sont transmis au service de contrôle de l'Onem qui rédige un rapport de contrôle soumis pour approbation au comité de gestion, et transmis pour approbation au ministre de l'Emploi.

Les comptes des organismes de paiement sont publics et disponibles auprès de l'Onem.

7. La caisse centrale de résistance

Les organisations de la CSC ont choisi de créer une caisse centrale de résistance (CCR). L'objectif est de garantir le paiement des indemnités de grève.

La mission prioritaire de la caisse centrale de résistance est de veiller au paiement courant des indemnités de grève aux membres de la CSC et de prévoir une réserve syndicale qui sert à payer ces indemnités. Les avoirs de la caisse centrale de résistance sont maintenus séparés des autres avoirs de la CSC. La caisse centrale de résistance est financée par le versement d'une partie des cotisations de chaque affilié.

L'indemnité journalière pour un affilié qui paie une cotisation à temps plein et qui participe à une grève est de:

A partir de la...	1ère semaine	2ème semaine	5ème semaine	9ème semaine
Montants en €	40	47	56	61,5

8. Notre politique générale du personnel

8.1 - Conditions salariales et de travail

Les conditions salariales et de travail de l'ensemble du personnel de la CSC sont réglées par le biais de CCT nationales.

En matière de salaires, la CSC veille à maintenir une tension salariale équilibrée, c'est-à-dire à garantir un écart raisonnable entre les différentes fonctions. Cette tension salariale réelle est de 1 à 4. L'équipe dirigeante est soumise aux mêmes conditions contractuelles que l'ensemble du personnel de la CSC.

8.2 - Jetons de présence et indemnités de représentation

Les membres du personnel de la CSC, dans le cadre de leurs missions, sont amenés à assumer des mandats pour lesquels une indemnité est prévue.

Les jetons de présence ou indemnités de représentation rattachés à des représentations et fonctions directement liées à l'exercice de la fonction doivent être versés à l'organisation syndicale. L'organisation délivre un document, à joindre à la déclaration fiscale, attestant que le membre du personnel n'a pas reçu ces sommes.

En matière de mandat politique, l'ensemble du personnel en service et rémunéré par la CSC ne peut cumuler l'exercice d'un mandat politique avec sa fonction. Le Bureau national du 16 janvier 2024 a confirmé les règles en la matière.

8.3 - Structures de concertation

Chaque organisation de la CSC, selon sa taille, dispose des structures légales de concertation: une délégation syndicale, le cas échéant un comité pour la prévention et la protection au travail et un conseil d'entreprise.

Pour la CSC dans son ensemble (fédérations, centrales, Confédération), une information globale portant sur le personnel et la situation financière est diffusée au travers de la Commission paritaire spéciale de suivi (CPSS).

Les CCT sont négociées et conclues au sein d'une commission nationale de négociation avec les représentants des organisations et la représentation syndicale de l'ACV Puls et de la CNE. Une commission paritaire de suivi assure entretemps le suivi des CCT.

Occupation du personnel au 31 décembre 2024			
Age	Homme	Femme	Total
<21	1	2	3
21-25	14	26	40
26-30	55	116	171
31-35	79	213	292
36-40	161	267	428
41-45	177	358	535
46-50	160	294	454
51-55	177	299	476
56-60	251	311	562
61-66	155	138	293
>66	3	4	7
Total	1233	2028	3261

Découvrez la brochure «L'ABC de la CSC» qui présente la mission et les priorités de la CSC, son organisation interne, sa collaboration au sein du Moc et ses engagements aux niveaux européen et international. Elle aborde également la concertation sociale dans les secteurs privé et public ainsi que sur le plan international et propose une rétrospective de la CSC à travers l'histoire.



Rapport administratif de la CSC relatif à l'année 2024
Date de publication: novembre 2025



www.lacsc.be

Editor responsible: Dominique Leyon – Chaussée de Haecht, 579 – 1030 Bruxelles

